

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel II : Droits fondamentaux (4DR2471)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Pilier B A - science politique	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6
Préalable au master en droit	Cours: 4 ph	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

ALESSI Nicolò
ZIMMERMANN Nesa
DE RIVAZ Romaine
LAUR Marie
VALLAT Appoline
SANDOVAL Karen

Contenu

Donné à raison de 4 heures hebdomadaires sur le semestre d'automne, ce cours s'inscrit dans le prolongement du cours de droit constitutionnel de première année. Il traite des droits fondamentaux tels que garantis par la Constitution fédérale et par les instruments de droits humains ratifiés par la Suisse, notamment la Convention européenne des droits de l'homme, et de leur portée dans l'ordre juridique suisse. Ainsi, il étudie successivement les libertés de la sphère personnelle, les libertés de communication, les libertés économiques, les garanties de l'État de droit – en particulier principes de l'égalité et de non-discrimination et garanties de procédure – ainsi que les droits sociaux. Par ce cours, les étudiant-ex-s acquièrent des connaissances approfondies des différents droits fondamentaux tels qu'ils ont été concrétisés par la jurisprudence. Ils apprennent aussi à construire une argumentation solide mobilisant les principes étudiés, à analyser de façon critique les interprétations proposées par les autorités, législatives, exécutives et judiciaires ainsi que, plus généralement, à raisonner dans ce domaine. L'ensemble du cours exige un engagement actif de la part des étudiantes et étudiants (lectures préalables, participation en cours). La première partie du semestre a lieu en plénum, par un cours magistral complété par des exercices résolus en plénum. La seconde partie du cours (dès mi-octobre) est composée de cours en plénum et de séances de travail en plus petites groupes. Des informations additionnelles seront données pendant le semestre, en cours et sur moodle.

Le cours s'adresse aux étudiant-e-s du Bachelor of Law de deuxième année, pour lequel-le-s il est obligatoire. Il s'adresse également aux étudiant-e-s du Bachelor en Sciences politiques et aux personnes en préalable de maîtrise.

Forme de l'évaluation

L'évaluation se fait par un examen écrit (offline, manuscrit) de deux heures. L'examen est sous format open book. Toute documentation papier est autorisée. Les étudiant-e-s sont particulièrement invité-e-s à prendre à l'examen l'Abrégé et les autres lectures de cours avec les annotations utiles, les textes juridiques (Constitution, CEDH) avec les annotations utiles, ainsi que leurs notes personnelles.

Modalités de rattrapage

Après une tentative initiale, deux examens de rattrapage sont permis qui suivent les mêmes modalités. Des aménagements individuels à la suite de maladie, etc. décidés par le Décanat sont réservés.

Documentation

Abrégé de cours et lecture principale: Pascal Mahon, Droit constitutionnel, Volume II: Droits fondamentaux. Pour approfondissements ponctuels et rappel : Pascal Mahon, Droit constitutionnel, Volume I: Institutions, juridiction constitutionnelle et procédure (abrégé utilisé dans le cours de droit constitutionnel de première année).

Lectures de jugements (et quelques autres sources primaires) indiquées dans le syllabus ainsi que sur moodle (env. 1 par cours) et disponible sur moodle.

Sur la plateforme moodle se trouvent des indications additionnelles (liens, supports vidéos etc.). Les cours magistraux sont enregistrés et l'enregistrement est mis à disposition sur moodle.

Pré-requis

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit constitutionnel II : Droits fondamentaux (4DR2471)

Il n'y a aucun prérequis formel à ce cours, mais le cours reprend et approfondit des notions abordées dans le cours de Droit constitutionnel I dispensé en première année. Aux étudiant-e-s qui n'auraient pas suivi ce cours, il est vivement conseillé d'effectuer quelques lectures supplémentaires (Pascal Mahon, Droit constitutionnel, Volume I : Institutions, juridiction constitutionnelle et procédure).

Forme de l'enseignement

Cet enseignement se fait sous trois formes: des cours magistraux sur tout le semestre (2 à 4 h par semaine); des séances d'exercices sur environ la moitié du semestre (2h par semaine) et une classe inversée dispensée conjointement avec le cours de droit administratifs (cours-bloc d'une journée). Dans tous les formats, l'accent est mis sur l'interactivité et la contribution active des étudiant-e-s est encouragée.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Justifier un raisonnement en mobilisant les connaissances acquises lors du cours
- Interpréter des textes et raisonnements
- Développer des connaissances approfondies des droits fondamentaux
- Analyser de façon critique la jurisprudence
- Critiquer des raisonnements et en proposer des alternatives

Compétences transférables

- Travailler de façon autonome et en groupe
- Gérer le stress et proposer rapidement une première analyse
- Convaincre avec un raisonnement solide à l'écrit
- Persuader en mobilisant des arguments solides lors d'une prestation orale